

Le risque amiante dans le BTP

Les dispositions réglementaires du code du travail demandent aux services de santé des avis sur la préparation des chantiers et un suivi des expositions de chaque salarié.

Le stage a pour objectif de donner tous les éléments techniques et réglementaires nécessaires pour remplir leurs missions et renseigner les entreprises.

Programme

Connaître le risque amiante dans sa dimension financière et sociétale

- Quantification du risque amiante
- Connaître les métiers les plus impactés par l'amiante, mesurer l'impact financier de l'amiante en réparation des maladies professionnelles

Mesurer l'ampleur du risque amiante dans les travaux de rénovation sur l'existant avant 1997

- Les dix grandes localisations de l'amiante
- Repérer les formes de marchés de travaux

Se positionner en tant que SST dans les dispositions communes et les différentes sous sections amiante

- Les dispositions des SST en sous-section 2
- Les dispositions spécifiques des SST en sous-section 3
- Les dispositions spécifiques des SST en sous-section

Pouvoir conseiller aux entreprises l'appareil respiratoire adapté à la tâche Les différents types d'appareil de protection respiratoire

- Les critères de choix d'un APR

Formuler un avis sur la notice de poste rédigée par les entreprises:

- Le contenu de la notice de poste
- La fonction de la notice : critères d'efficacité

Comprendre la stratégie d'échantillonnage pour l'expliquer à l'entreprise et quantifier avec le plus de précision possible l'exposition à l'amiante des salariés

- Savoir expliquer à l'entreprise les différentes actions à mettre en place (en phases méthodologie de travail, prélèvement et analyse) pour que la métrologie soit fiable et reproductible
- Savoir argumenter pour donner un avis sur une stratégie d'échantillonnage

Comprendre un rapport d'analyse et savoir l'expliquer à l'entreprise L'interprétation des résultats et de la stratégie d'échantillonnage dans l'évaluation du niveau d'empoussièrément du salarié (Travail pratique)

Validation des acquis

Objectifs

Acquérir les compétences métiers du secteur BTP. Etre en capacité de répondre aux sollicitations des entreprises sur la problématique amiante en argumentant leurs réponses sur les plans technique,

Les +

Les exposés et exercices sont en lien direct avec les activités et avis à donner pour le suivi des salariés exposés à l'amiante.
Co-animation OPPBTP / Médecin du travail

Pour qui ?

Médecins du travail – I.P.R.P.

Tout médecin du travail ou I.P.R.P. qui doit suivre des salariés exposés à l'amiante

Méthode d'animation

Apports théoriques (et actualisation des connaissances médicales) suivis de mises en pratiques sur la partie métrologique

Prérequis

Bonne connaissance du décret du 4 mai 2012 et arrêtés associés.
Connaissances des pathologies liées à l'amiante, leur détection, leur traitement.

Sanction

Attestation de présence au stage

TARIFS 2014	Adhérents	Non-adhérents
INTER	390 €HT	450 €HT
INTRA	- €HT	- €HT